

GUIDE DU CANDIDAT INDIVIDUEL (CANDIDAT LIBRE) OU EN ENSEIGNEMENT À DISTANCE

LES GRANDES ÉTAPES D'UNE SESSION D'EXAMEN

A qui s'adresse ce guide?



Uniquement aux candidats individuels ou en enseignement à distance



Candidats en formation dans un établissement (hors enseignement à distance)

- → inscrits par leur établissement / ne doivent pas créer leur compte Cyclades eux-mêmes
- → doivent requérir leurs informations directement auprès de leur établissement

ETAPE 1 : CRÉER SON COMPTE CANDIDAT CYCLADES (OBLIGATOIRE)

ETAPE 2: S'INSCRIRE A L'EXAMEN

ETAPE 3: VALIDER SON INSCRIPTION

ETAPE 4: VERIFICATION DE VOS PIECES JUSTIFICATIVES

ETAPES SUIVANTES: PREPARATION, CONVOCATION, EPREUVES...

ETAPES SUIVANTES : ...PUBLICATION DES RESULTATS, RELEVE DE NOTES, DIPLÔME, CONSULTATION DE COPIES

1ère ETAPE INDISPENSABLE : CRÉER SON COMPTE CANDIDAT CYCLADES

Compte CYCLADES déjà existant ?

Si vous vous êtes déjà présenté(e) à un examen ou concours précédemment, votre compte peut être toujours actif. Si vous tentez de créer un compte avec la même adresse e-mail, vous recevrez le message d'erreur « Cette adresse e-mail existe déjà dans l'application Cyclades » → utilisez alors ce compte (fonction mot de passe oublié si besoin)

C'est depuis votre compte que vous pourrez vous inscrire à l'examen

Utilisez une adresse e-mail valide

Ce sera votre identifiant

Des notifications importantes y seront envoyées, vous informant du dépôt de documents dans votre espace candidat CYCLADES :

- Eventuelles relances
- Convocation
- Eventuelles décision d'aménagements pour handicap

Ce compte sera supprimé audelà d'une année d'inutilisation



Je n'ai pas de compte, je le crée



J'ai un compte, je me connecte

Conservez bien votre mot de passe

La fonction mot de passe oublié existe

Vous pouvez modifier votre compte

Adresse e-mail et mot de passe \rightarrow à tout moment, en haut à droite sous votre nom

Nom, prénoms, lieu et date de naissance, adresse postale → tant que vous n'avez pas créé d'inscription, ensuite vous devez contacter le service des examens pro. DEC3

Renseignez les données identitaires

de votre carte d'identité avec précision, afin que le diplôme soit juste → Relisez-vous bien ! Attention, votre nom de famille est votre nom de naissance

Validez votre compte sous 48h avant qu'il ne soit supprimé!

Suite à la création de votre compte, vous allez recevoir un e-mail

→ cliquez sur le lien « Activer mon compte », sinon il sera supprimé

Il est possible de créer un compte grâce à FranceConnect

Il faudra alors toujours se connecter de cette façon

2^{ème} ETAPE : S'INSCRIRE À L'EXAMEN

Vous pouvez modifier votre inscription

durant toute la période d'ouverture du service d'inscription

Après une modification, vous devez de nouveau télécharger le récapitulatif d'inscription

Vous devez vous inscrire dans l'académie de résidence

même si la spécialité n'est pas organisée dans votre académie

Ajouter une nouvelle

candidature

Les données de votre compte sont reportées sur l'inscription et seront grisées

En cas d'erreur, modifiez au stylo sur votre récapitulatif d'inscription avant de la déposer dans votre espace, partie « Mes justificatifs »

Pas de double inscription

Il est interdit de s'inscrire à deux spécialités d'un même examen lors de la même session d'examen

N'oubliez pas d'enregistrer

dans l'onglet 6

Choisissez la session de juin et cliquez sur

Démarrer mon inscription

Ne restez pas trop longtemps sur l'inscription pour ne pas que la session expire

Ne vous trompez pas entre la **Catégorie** « enseignement à distance » (vous devrez fournir un justificatif) et « autre individuel »

L'établissement correspond à la zone géographique de votre domicile

Dispenses d'épreuves

N'oubliez pas de renseigner vos éventuelles dispenses d'épreuves dans l'onglet « Acquis »

Les candidats individuels peuvent se déclarer dispensés de l'EPS sans justificatif

Forme globale/progressive

Forme globale → présentation de la totalité des épreuves lors d'une seule session d'examen

Forme progressive → permet d'étaler le passage des épreuves sur plusieurs sessions (il faut présenter toutes les épreuves pour obtenir le diplôme)

Bénéfices de notes

Notes au-dessus de la moyenne → peuvent être reportés durant 5 ans

En CAP forme globale, et BP/BCP forme progressive \rightarrow les notes en-dessous de la moyenne peuvent être reportées également

Handicap

Répondez « oui » uniquement si vous demandez un aménagement de vos épreuves, et que vous déposez un dossier de demande avant la date limite de retour de la confirmation d'inscription

3^{ème} ETAPE: VALIDER SON INSCRIPTION

A ce stade, votre inscription est enregistrée mais elle ne sera validée qu'à condition que vous transmettiez les <u>pièces</u> <u>justificatives</u> dans les délais impartis, en les déposant dans votre espace candidat CYCLADES.



Téléchargez votre récapitulatif d'inscription

Vérifiez-le bien (modifiez au stylo s'il y a des erreurs que vous ne savez pas corriger sur CY-CLADES), datez et signez puis déposez-le dans « Mes justificatifs » pour valider votre inscription

- Il s'agit du même document que vous pouviez télécharger à la fin de votre inscription
- Enregistrez ce document, car vous n'y aurez plus accès lorsque les inscriptions seront fermées

Demande de pièces justificatives

Ce document vous indique les pièces à communiquer, la date limite de transmission et la conséquence en cas de non retour

Autres documents?

Dans cette rubrique, vous trouverez également :

- Les éventuelles relances
- La convocation
- L'éventuelle décision d'aménagements pour handicap
- Le relevé de notes
- Les éventuelles attestations



Déposez toutes les pièces demandées

en cliquant sur



Mes justificatifs

Pour cela, vous devez avoir préalablement enregistré ces documents sur votre ordinateur ou votre téléphone portable

Si vous cliquez sur

J'ai fourni toutes mes pièces

vous ne pourrez plus modifier vos pièces. Vous n'êtes pas obligé(e) de cliquer dessus, le service des examens pourra tout de même consulter vos pièces

Annulation d'une inscription



Si vous souhaitez finalement annuler votre inscription, cliquez sur la poubelle dans l'encadré de votre inscription dans « Mes inscriptions » Cela n'est possible que durant la période d'inscription, ensuite, contactez le service des examens pro. DEC3

4^{ème} ETAPE : VERIFICATION DE VOS PIECES JUSTIFICATIVES PAR LE SERVICE DES EXAMENS PROFESSIONNELS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

Vos pièces justificatives sont conformes?

Le service des examens pro. DEC3 va vérifier les pièces justificatives dans un délai d'environ 2 mois maximum après la fermeture des inscriptions

Une fois le contrôle effectué, vous pourrez voir dans la rubrique « Mes justificatifs » si votre pièce est bien désignée « Statut : Conforme » en vert

Votre inscription est validée, vous n'avez plus rien à faire, sauf si vous recevez un e-mail du service des examens pro. vous demandant des éléments complémentaires.

Vos pièces justificatives ne sont pas conformes?

Le service des examens pro. DEC3 vous l'indique par e-mail

Dans la rubrique « Mes justificatifs », il sera indiqué « Statut : Non conforme » en rouge

Vous devez alors déposer une nouvelle pièce conforme si la période de dépôt est en cours

Si la période de dépôt est terminée, vous devrez transmettre la pièce par e-mail au gestionnaire des examens pro. DEC3 qui vous a contacté(e), et dans le délai qui vous aura été indiqué

LES ETAPES SUIVANTES: PREPARATION, CONVOCATION, EPREUVES...

Préparation

Le Rectorat ne délivre pas d'informations pédagogiques \rightarrow en tant que candidat individuel, vous devez préparer votre examen par vos propres moyens

Toutefois, un lien vers le référentiel de l'examen ainsi que quelques informations complémentaires sont impérativement à consulter sur le site internet de l'académie, rubrique « Scolarité, études, examens », sur la page de chaque examen, partie « Préparation de l'examen / consignes »

Convocation

La convocation est déposée dans votre espace candidat au plus tard mi-avril. Vous recevrez une notification en ce sens. Au-delà, contacter le service des examens pro. DEC3, après avoir vérifié vos spams. Soyez vigilent(e) :

- La convocation est parfois accompagnée d'une annexe vous indiquant le matériel à apporter pour les épreuves
- Des précisions sont parfois ajoutées en bas de convocation
- Une modification peut intervenir ultérieurement → vous recevrez alors une notification en ce sens (vérifiez dans vos spams)

Si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter à l'examen, envoyez un e-mail au service des examens pro. DEC3 pour annuler votre inscription (contact indiqué sur la convocation)

Epreuves

- Le jour J → munissez-vous de votre carte d'identité (ou passeport)
- Rendez vous sur le centre d'épreuve indiqué sur votre convocation → 30 minutes avant l'épreuve
- Apportez votre matériel spécialisé, ou bien un dossier → si cela vous a été demandé sur votre convocation (ou en annexe à votre convocation)
- Absence due à un cas de force majeur → le candidat peut demander à bénéficier de la session de remplacement → demande par écrit au service des examens pro. DEC3 avec document justificatif → votre demande sera étudiée et vous recevrez une réponse par e-mail ou courrier postal

LES ETAPES SUIVANTES : ...PUBLICATION DES RESULTATS, RELEVE DE NOTES, DIPLÔME, CONSULTATION DE COPIES

Publication des résultats

La page des résultats sur le site de l'académie de Bordeaux vous indique la date de publication ainsi que le lien d'accès pour chaque examen

Une fois sur la liste des admis :

- Si des lettres apparaissent en haut de la page, vous devez cliquer sur la première lettre de votre nom de naissance
- S'il n'y a pas de lettres en haut de la page, vous pouvez directement consulter la liste des admis
- Si vous n'apparaissez pas dans la liste → vous n'êtes pas admis(e)

En cas de doute sur votre résultat, consultez impérativement le site internet de l'académie de Bordeaux, rubrique « Scolarité, études, examens », page de l'examen présenté, partie « Publication des résultats » avant de contacter le service des examens professionnels

Relevés de notes

→ Déposés le jour des résultats dans votre espace candidat, rubrique « Mes documents »

Diplômes

→ Les candidats individuels et en enseignement à distance admis le reçoivent à leur domicile au plus tard mi-octobre PENSEZ A NOUS SIGNALER UN CHANGEMENT D'ADRESSE!

Consultation des copies

Consultez le site internet de l'académie de Bordeaux, rubrique « Scolarité, études, examens », page de l'examen présenté, partie « Consultation des copies et grilles d'évaluation » pour connaître les démarches à effectuer